

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 25 juin 1998, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Je vous sou mets le dossier de déclassement, du domaine public communautaire, de la parcelle BX 92, rue des Cures à Lyon 7°.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'édification de l'ENS-lettres, figurant au plan de mandat, et qui viendra enrichir les structures actuelles d'enseignement de l'agglomération lyonnaise.

Le secteur retenu est localisé sur l'îlot Debourg-Jean Jaurès-André Bollier à Gerland.

En vue de la mise en oeuvre de cette opération, il est donc nécessaire que soit déclassée la parcelle BX 92, située rue des Cures, appartenant à la communauté urbaine de Lyon et qui représente une surface de 682 mètres carrés.

La commission déplacements et voirie ayant émis un avis favorable le 19 février 1998, j'ai prescrit, par un arrêté en date du 2 avril 1998, l'enquête publique réglementaire, qui s'est déroulée du 3 au 17 juin 1998.

Aucune observation n'ayant été formulée au cours de l'enquête, madame le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à ce projet ;

**B - Propose** de sanctionner les résultats de l'enquête publique réglementaire, de prononcer le déclassement, du domaine public communautaire, de la parcelle BX 92, rue des Cures à Lyon 7° et d'autoriser la régularisation de la cession du terrain à l'ENS ;

Vu le présent dossier ;

Vu l'avis favorable de la commission déplacements et voirie en date du 19 février 1998 ;

Vu l'arrêté de monsieur le président en date du 2 avril 1998 ;

Vu les résultats de l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 3 au 17 juin 1998 ;

Vu l'avis favorable de madame le commissaire-enquêteur ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

**DELIBERE**

**1° - Sanctionne** les résultats de l'enquête publique réglementaire.

**2° - Prononce** le déclassement, du domaine public communautaire, de la parcelle BX 92, rue des Cures à Lyon 7°.

**3° - Autorise** la régularisation de la cession du terrain à l'ENS.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,

le président,  
pour le président,